

MESURE NON CONFORME AUX IFRS

Le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissement ajusté (le « BAIIA ajusté ») n'est pas défini dans les IFRS et, par conséquent, ne peut être présenté à titre officiel dans les états financiers. La définition du BAIIA ajusté ne tient pas compte des pertes de valeur de la Société, tient compte du remboursement par des clients d'un placement dans un contrat de service et, depuis 2021, ne tient pas compte des coûts liés à la configuration d'un progiciel de gestion intégré et aux tests requis pour sa mise en œuvre. La définition du BAIIA ajusté employée par la Société peut ne pas correspondre à celle employée par d'autres sociétés. Bien que le BAIIA ajusté soit une mesure non conforme aux IFRS, il est néanmoins utilisé par les gestionnaires, les analystes, les investisseurs et d'autres parties prenantes du milieu financier pour analyser et évaluer la performance et la gestion de la Société tant sur le plan financier que sur le plan opérationnel.

Le tableau suivant présente le rapprochement du résultat de la période et du BAIIA ajusté :

	2021 \$	2020 \$
Résultat de l'exercice	45 624	32 788
PLUS :		
Dotation aux amortissements	49 100	45 390
Perte de valeur	—	—
Charges financières nettes	10 562	11 818
Impôt sur le résultat	10 471	10 662
Coûts de configuration et des tests aux termes d'un accord d'infonuagique	5 064	—
Remboursement par un client du placement dans un contrat de service	—	—
BAIIA ajusté	120 821	100 658